

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2023

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 24 août 2023.

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Mathilde Bourret - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absents excusés : Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Le quorum est atteint.

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 22H00, sous la présidence de Laëtitia Bourjat, Maire.

Mademoiselle Mathilde BOURRET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 juin 2023

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 22 juin 2023 est adopté.

1. Coordination générale

Assurances :

Madame le Maire indique aux membres du conseil que l'expertise liée au sinistre ayant endommagé les barrières métalliques situées sur le trottoir en bordure de la RD 115 (devant le restaurant La Récré), a eu lieu le 24 juillet. Elle précise également qu'une rencontre a eu lieu avec notre assureur pour valider la protection des nouveaux biens immobiliers (villa n°1 et halle).

ADN/Convention FTTH :

Madame le Maire informe le conseil municipal du commencement des études préalables au déploiement de la fibre optique sur le territoire communal. Ce projet est porté par le syndicat Ardèche Drôme Numérique).

Aussi, elle précise qu'il convient de signer une convention concernant l'immeuble communal situé au N°50 rue de l'Église, pour permettre le déploiement de la fibre optique. *(délibération 2023/0035)*

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :

Madame le Maire rappelle que la rédaction de ce document est en voie de finalisation et qu'il sera transmis aux services de l'état avant validation définitive.

2. Finances

Madame le Maire présente un état prévisionnel de trésorerie de la collectivité ainsi qu'un état prévisionnel actualisé des dépenses et des recettes d'investissement pour l'année 2023.

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 :

Mme le Maire présente ce nouveau référentiel budgétaire et comptable M57. La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget principal communal géré selon la comptabilité M14. La nomenclature M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires du PES budget). Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable. Sur le rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal communal, nomenclature utilisée M57 Développée, modalité de vote par nature. **(délibération 2023/0033)**

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Félicien :

Pour l'année 2022/2023, trois enfants résidants à Vaudevant sont scolarisés à l'école publique de Saint-Félicien.

Madame le Maire indique que le forfait par enfant s'élève à 652.66 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à signer la convention afférente à cette participation et à verser à la commune de Saint-Félicien, la somme de 1957.98 € correspondant aux frais de fonctionnement 2022/2023 de l'école publique de Saint-Félicien pour les trois élèves de notre commune qui y sont scolarisés.

(délibération 2023/0034)

3. Urbanisme

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) :

Mme le Maire indique aux membres du conseil que la commune a reçu trois DIA :

La première DIA, 2023/001 concerne un bien situé 35 impasse de Chazalet et cadastré AE 243, AE 244, AE 245.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de renoncer à l'acquisition de ce bien par voie de préemption.

(délibération 2023/0030)

La deuxième DIA, 2023/002 concerne un bien situé 102 route du Gibet cadastré AL 15.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de renoncer à l'acquisition de ce bien par voie de préemption.

(délibération 2023/0031)

La troisième DIA, 2023/003 concerne un bien situé 85 route du Gibet cadastré AL 112.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de renoncer à l'acquisition de ce bien par voie de préemption.

(délibération 2023/0032)

4. Bâtiments communaux

Construction de la Halle cour de l'ancienne école

Les travaux de construction sont achevés. Il convient désormais de faire les démarches pour la mise en place d'un nouveau compteur électrique (spécifique à la halle et la salle des fêtes) avant validation du devis d'électricité. L'installation d'un robinet d'eau potable est également à prévoir.

Bâtiments communaux

Les différents travaux de rénovation sont en voie de finalisation : réfection toiture et zinguerie, réalisation des joints à la salle des fêtes, isolation thermique etc ...

L'entreprise Reynaud-Buisson interviendra avant fin d'année 2023, pour la pose des menuiseries (local technique et WC public situé place du jeu de boules).

Maison d'habitation Pervençères

La réception des travaux a eu lieu le 21 juillet dernier et le bien est loué depuis le 1er août 2023. Le raccordement au réseau téléphonique est en cours.

Église :

L'entretien des portes est effectué par l'employé communal (application peinture. La réfection des zingueries confiée à l'entreprise Colange est prévue à la rentrée de septembre.

5. Voirie

Entretien de voiries :

Les travaux de débroussaillage des voiries communales ont été réalisés par l'entreprise Astier. Il conviendra de faire un état des lieux pour effectuer des travaux supplémentaires de débroussaillage sur certains secteurs.

Après échanges, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Bourjat Martial pour les travaux de curage de fossés dans la limite de 2000 ML (prix : 1,40 € HT/ML).

Projet d'aménagement de sécurité RD115 / VC du Pigeonnier :

Le travail concernant l'étude d'un plan de circulation à sens unique est actuellement en cours par le cabinet Geoa.

Programme de voirie 2023 : l'entreprise EVTP interviendra en septembre 2023 pour la réalisation des travaux de goudronnage.

6. Assainissement

Assainissement collectif

Pour des raisons administratives (démarche consuel, abonnement électricité ...etc) relevant du maître d'ouvrage, la mise en service de la pompe de relevage n'a pas été possible à la date envisagée. Cette mise en service est programmée pour la 1ere quinzaine de septembre.

7.Éclairage public

Un contact sera établi avec le SDE07 afin de connaître la date d'intervention prévisionnelle concernant l'installation et la mise en service de l'horloge astronomique connectée qui permettra une extinction de l'éclairage public la nuit.

8. Aménagement urbain

Abribus : la réalisation d'une pente (béton) et la mise en place d'une barrière sont à prévoir au plus tôt. Un devis sera sollicité auprès de Tremplin pour la réalisation de ces travaux.

Le remplacement des barrières endommagées sur le trottoir devant le restaurant « La Récré » sera effectué dans les meilleurs délais.

Il convient également de prévoir au plus tôt la mise en place des ferronneries dans la cour de l'ancienne école.

9.Information, animation

Évènements passés

Repas campagnard et feu d'artifices le 14/08 : très appréciés par les habitants, retours très positifs

Prochains évènements

Repas des aînés envisagé mi-novembre 2023. La date sera fixée lors du prochain conseil municipal.

Le bulletin municipal est en cours de rédaction.

10. Chemins de randonnée

Chemin de randonnée : il convient d'actualiser les coordonnées des personnes en charge du balisage (contact téléphonique, adresse mail)

11. Transports scolaires

RAS

Madame le Maire, Laëtitia Bourjat	Secrétaire de séance, Mathilde Bourret
	

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.
Date d'affichage : 31 octobre 2023